



Contrat Privilège consommable



Entre :

NOM - Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél : _____

Email : _____

Et :

La société Hightech Dentaire Orléans (HDO), SAS dont le siège social est situé à 5 rue gustave Eiffel 41500 MER.

Agissant par l'intermédiaire de ses représentants légaux, Monsieur Florent LACOSTE et Monsieur Matthias LAMY, en leur qualité de gérants.

Concluent un **contrat privilège** sur l'ensemble des produits consommables, sous les conditions d'achats suivantes ;

- Formule choisie : _____
- Durée du contrat : _____ Mois
- Première échéance au mois de : _____
- Mode de règlement _____

Mensualisation de _____ € :

Paiement de la consommation réelle

Le règlement sera effectué le 25 de chaque mois.

Date, signature et cachet
du praticien :

Date, signature et du
représentant HDO :

CONTACT

Sylvie MENUT - 07.87.50.32.54 - s.menut@hdofrance.fr - Assistante commerciale consommable.

HDO - Z.A des portes de Chambord - 5 rue Gustave Eiffel - 41500 MER - 02.54.42.83.01 - hdo@hdofrance.fr - www.hdofrance.fr



CONDITIONS APPLICABLES AU CONTRAT PRIVILÈGE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Dispositions générales :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent dans tout les cas.

Toute commande implique l'acceptation formelle et sans réserve de ces conditions, qui annulent toutes clauses contraires stipulés sur les lettres et ordres des clients.

Acceptation du contrat :

Le contrat n'engage HDO qu'après acceptation et doit comporter la signature du client accompagnée du cachet du cabinet.

Livraison :

Les délais de livraison sont valables à compter de l'envoi de l'acceptation de la commande et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne sont aucunement garantis et le défaut de livraison ou d'expédition dans les délais prévus ne saurait engager notre responsabilité, ni entraîner l'obligation de payer une quelconque indemnité ou pénalité de retard, ni justifier l'annulation de la commande. Les commandes en France métropolitaine d'un montant supérieur à 180 € TTC sont livrées franco de port. Tous nos produits, même vendus franco de port, sont expédiés et voyagent aux risques et périls du destinataire, lequel doit exercer son recours contre le transporteur en cas de perte, avarie, manquant, vol, retard, etc. Le destinataire doit vérifier les produits à leur réception. Conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code de Commerce, les dommages apparents (manquants ou autres) constatés sur les produits livrés doivent faire l'objet de réserves écrites et précises adressées par le client au transporteur par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, et ce dans un délai de trois jours suivant la réception desdits produits. Faute de satisfaire à cette prescription, aucun recours ne serait possible contre le transporteur.

Prix :

Les prix des produits sont exprimés et payables en Euros et sont exprimés toutes taxes comprises. Les prix sont donnés à titre indicatif et sont successibles de variations, notamment en fonction des fluctuations monétaires pour nos produits importés ou des augmentations imposées par nos fabricants et fournisseurs au cours de la durée de vie de nos catalogues. Le prix facturé est celui en vigueur au moment de la commande, tel qu'indiqué par HDO dans son acceptation de la commande.

Durée du contrat :

Le contrat est conclu pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée 3 mois avant la date d'anniversaire.

Transfert des risques et réserve de propriété :

Le transfert des risques a lieu au moment de la livraison, la livraison devant s'entendre par la remise des produits objets de la commande au transporteur. Jusqu'à leur complet paiement, le client doit assurer les produits, il ne doit pas les modifier ni les mettre en gage. HDO conserve la propriété des produits jusqu'au complet paiement ou prix desdits produits et pourra engager une action en revendication, notamment dans le cadre des dispositions de l'article L624-16 du code de commerce et des dispositions des articles 2367 et suivants du code civil. Le paiement est réalisé par l'encaissement effectif du prix sur le compte bancaire d'HDO. La remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement au titre des présentes. La présente clause de réserve de propriété est acceptée sans réserve et de manière non équivoque par le client. HDO se réserve le droit de reprendre les produits livrés, en quelques mains qu'ils se trouvent, sans perdre aucun de ses droits et intérêts, lorsque le paiement des produits n'est pas intervenu dans les délais convenus entre les parties, ou en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre du client. Tant que les produits n'auront pas été complètement payés, le client les conservera de manière telle qu'ils puissent être identifiés comme la propriété d'HDO. A ce titre, en cas de revente, le client s'engage par avance à informer le tiers acquéreur, à la conclusion de la revente, de la présente clause de réserve de propriété affectant les produits qu'il se propose de vendre, et du droit que se réserve HDO sans de revendiquer entre ses mains, soit les produits livrés sous réserve de propriété, soit de leur prix. Enfin, en cas de saisie arrêt, ou de toute intervention d'un tiers sur les produits, le client devra impérativement en informer HDO sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

Conditions de règlement par prélèvement :

Le prélèvement intervient le 25 de chaque mois pour le montant fixé par le présent contrat privilège.

Facturation :

Une facture mensuelle vous sera établie regroupant tous vos bons de livraisons du mois. En cas de prélèvement à la facture ce sera le montant de la facture mensuelle qui sera prélevé.

Date, signature et cachet du praticien, accompagnés de la mention "lu et approuvé" :

LES AVANTAGES DU CONTRAT PRIVILÈGE

Formule découverte

De 5 000€ à 8 000€ TTC
par an

5%

De votre chiffre d'affaires consommable HT,
hors promotion,
remisé sous forme d'avoir

Une réduction de **5%**
sur le déplacement et la main d'œuvre
lors de nos interventions techniques

Formule challenge

De 8 001€ à 13 000€ TTC
par an

6%

De votre chiffre d'affaires consommable HT,
hors promotion,
remisé sous forme d'avoir

Une réduction de **10%**
sur le déplacement et la main d'œuvre
lors de nos interventions techniques

Formule premium

De 13 001€ à 17 000€ TTC
par an

7%

De votre chiffre d'affaires consommable HT,
hors promotion,
remisé sous forme d'avoir

Une réduction de **15%**
sur le déplacement et la main d'œuvre
lors de nos interventions techniques

Formule président

Plus de 17 000€ TTC
par an

10%

De votre chiffre d'affaires consommable HT,
hors promotion,
remisé sous forme d'avoir

Une réduction de **20%**
sur le déplacement et la main d'œuvre
lors de nos interventions techniques

CONTACT

Angéline VILLEGER - 06.37.03.14.68 - angeline.villeger@hdofrance.fr - Commerciale (16-17)
Matthieu COIRIER - 06.30.45.86.72 - m.coirier@hdofrance.fr - Commercial (37-49)
Sarah JEBALI - 06.49.73.00.80 - s.jebali@hdofrance.fr - Commerciale (28-41-45)
Sylvie MENUT - 07.87.50.32.54 - s.menut@hdofrance.fr - Assistante commerciale consommable.